



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-37

**Désignation d'un délégué
aux commissions thématiques :
« Equipements sportifs et loisirs » et
« Culture et éducation »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, évoque la délibération n° 2011-09-100 du 19/09/2012 relative à la composition des commissions thématiques

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO, délégué communautaire élu à la ville d'Aigues Mortes, il convient de procéder à l'élection d'un membre à la commission « Equipements sportifs et loisirs » et d'un membre à la commission « Culture et éducation »

Conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

M. Jean-Louis GROS présente sa candidature pour siéger au sein de ces deux commissions

Après avoir pris part au vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Elit M. Jean-Louis GROS comme membre de la commission « Equipements sportifs et loisirs » et membre de la commission « Culture et éducation »
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-38

Election partielle d'un membre suppléant à la commission de délégation de service public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président,

Vu la délibération n°2008-04-77 du 25/04/2008 relative à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants à la commission de délégation de service public

Vu la délibération n°2011-07-94 du 25/04/2011 relative à l'élection partielle d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission de délégation de service public.

Exposé :

Suite au décès de M. Jean-Pierre SPIERO, délégué communautaire élu à la ville d'Aigues Mortes, il convient de procéder à l'élection d'un membre suppléant à la commission de délégation de service public parmi les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

M. Jean-Louis GROS présente sa candidature pour siéger au sein de cette commission.

Après avoir pris part au vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Elit M. Jean-Louis GROS, comme membre suppléant à la commission de délégation de service public
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-39

Mise en place du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) et portage du collectif par la MDEE du Pays Vidourle Camargue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

M. Cédric BONATO, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

La promotion de la diversité auprès des partenaires et entreprises du territoire est un des objectifs de la Mission Locale, pour cela elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire qui s'est constitué en un collectif.

Le collectif constitué a pour objectif de rassembler les acteurs locaux, notamment ceux intervenant dans le champ de l'emploi et de l'insertion, autour des enjeux ETAPE (Engagement Territorial des Acteurs Pour l'Egalité)

Le portage et l'animation du collectif est confié à la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue.

Forts d'une volonté partagée, les partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire Vidourle-Camargue proposent un plan d'actions concerté (prévisionnel) qui s'articule autour de 6 axes :

- Axe 1 : faire connaître ses engagements pour mieux les partager
- Axe 2 : observer les discriminations (pour mieux les révéler, pour mieux sensibiliser)
- Axe 3 : intégrer la promotion de l'égalité de traitement et de la diversité dans les actions et initiatives existantes
- Axe 4 : professionnaliser les pratiques des conseillers, questionner les procédures organisationnelles
- Axe 5 : accompagner les publics
- Axe 6 : accompagner les changements de pratique et les évolutions des représentations chez les employeurs

Le plan est programmé sur trois ans, avec un conventionnement financier annuel de la direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) à travers des crédits de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour un montant de 10 000€ pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le principe de mise en place de ce Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations avec portage du collectif par la MDEE du Pays Vidourle Camargue.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-40

**Marché pour la construction d'une
base nautique sur la commune de
Le Grau du Roi
Avenant n°1 – Lot 1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, évoque la décision n°11-68 du 19 décembre 2011 attribuant le lot n°1 « Terrassement – VRD – Démolition » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi à la SARL CREAVIE TP sise à GENERAC - 30510, pour un montant de 60 748.80 € HT soit 72 655.56 € TTC.

Suite au sondage réalisé dans le revêtement de sol existant qui devait initialement recevoir la nouvelle dalle, il s'est avéré que l'épaisseur de la dalle n'était que de 8 cm en lieu et place de béton armé. Cette structure ne permet pas de supporter la nouvelle dalle au risque de voir rapidement le nouvel ouvrage subir des déformations importantes avec pour conséquence des dégâts dans l'ensemble du bâtiment (tassements, fissurations, ...). Il est donc nécessaire de purger cette chape peu épaisse et de la remplacer par une plateforme conforme aux prescriptions du géotechnicien. Cette modification a des conséquences sur l'altimétrie du projet, et entraîne des conséquences notamment sur le lot n° 1.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°1 validant la création d'une plateforme en lieu et place de la chape afin d'être en conformité avec les prescriptions du géotechnicien.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché :60 748.80 € HT soit 72 655.56 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 1 962.00 € HT soit 2 346.55 € TTC
- Nouveau montant du marché :62 710.80 € HT soit 75 002.12 € TTC

La plus-value s'élève donc à 3,23% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°1 du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-41

**Marché pour la construction d'une
base nautique sur la commune de
Le Grau du Roi
Avenant n°1 – Lot 2**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, évoque la décision n°11-68 du 19 décembre 2011 attribuant le lot n°2 « Gros œuvre » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi à l'entreprise BARGETON Fils sise à Collias - 30210, pour un montant de 37 995.00 € HT soit 45 442.02 € TTC.

A la demande des divers partenaires (financiers et institutionnels) et dans un souci d'améliorer encore plus les facilités d'usage de la construction, il est envisagé de modifier le projet en incluant une infirmerie et un WC, pour le public autre que sportif, sur la partie des bureaux du projet. Cet aménagement entraîne des modifications notamment sur le lot n° 2.

Considérant que le Code des Marchés Publics prend en compte les circonstances exceptionnelles auxquelles les acheteurs peuvent être confrontés : urgence impérieuse.

Considérant que l'article 1° du II de l'article 35 du Code des Marchés Publics définit l'urgence impérieuse comme résultant de « circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et n'étant pas de son fait », circonscrite aux phénomènes extérieurs, imprévisibles et irrésistibles pour l'acheteur public

Considérant qu'il s'agit dans le cas présent, d'une imprévision compte tenu du fait que les premiers sondages n'avaient pas détecté l'épaisseur de la dalle existante. En effet, suite au sondage réalisé dans le revêtement de sol existant, qui devait initialement recevoir la nouvelle dalle, il s'est avéré que l'épaisseur de la dalle n'était que de 8 cm en lieu et place de béton armé. Cette structure ne permet pas de supporter la nouvelle dalle au risque de voir rapidement le nouvel ouvrage subir des déformations importantes avec pour conséquence des dégâts dans l'ensemble du bâtiment (tassements, fissurations, ...). Il a donc été nécessaire de purger cette chape peu épaisse et de la remplacer par une plateforme conforme aux prescriptions du géotechnicien. Cette modification a des conséquences sur l'altimétrie du projet, et entraîne des conséquences notamment sur le lot n° 2.

Suite délibération n° 2012-03-41

Il convient donc d'adopter un avenant n°1 au lot n°2 modifiant le projet par l'adjonction de nouveaux éléments et permettant de se mettre en conformité avec les prescriptions du géotechnicien.

L'avenant n° 1 modifie le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 37 995.00 € HT soit 45 442.02 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 14 816,59 € HT soit 17 720,64 € TTC
- Nouveau montant du marché : 52 811.59 € HT soit 63 162,66 € TTC

La plus-value s'élève donc à 39% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-42

**Marché pour la construction d'une
base nautique sur la commune de
Le Grau du Roi
Avenant n°1 – Lot 4**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET – M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, évoque la décision n°11-68 du 19 décembre 2011 attribuant le lot n°4 « Cloisons – faux plafonds » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi à l'entreprise DELTA PLAC sise à Nîmes - 30900, pour un montant de 7 000.00 € HT soit 8 372 € TTC.

A la demande des divers partenaires (financiers et institutionnels) et dans un souci d'améliorer encore plus les facilités d'usage de la construction, il a été décidé de modifier le projet en incluant une infirmerie et un WC, pour le public autre que sportif, sur la partie des bureaux du projet. Cet aménagement entraîne des modifications notamment sur le lot n° 4.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°4 modifiant le projet par l'adjonction de nouveaux éléments.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché :7 000,00 € HT soit 8 372,00 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 945,00 € HT soit 1 130,22 € TTC
- Nouveau montant du marché :7 945,00 € HT soit 9 502,22 € TTC

La plus-value s'élève donc à 13,50% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°4 du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-43

**Marché pour la construction d'une
base nautique sur la commune de
Le Grau du Roi
Avenant n°1 – Lot 5**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, évoque la décision n°11-68 du 19 décembre 2011 attribuant le lot n°5 « Menuiseries extérieures aluminium » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi à l'entreprise VIDAL ALU France sise à Méjannes les Alès - 30340, pour un montant de 15 500.00 € HT soit 18 538.00 € TTC.

A la demande des divers partenaires (financiers et institutionnels) et dans un souci d'améliorer encore plus les facilités d'usage de la construction, il a été décidé de modifier le projet en incluant une infirmerie et un WC, pour le public autre que sportif, sur la partie des bureaux du projet. Cet aménagement entraîne des modifications notamment sur le lot n° 5

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°5 modifiant le projet par l'adjonction de nouveaux éléments.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 15 500,00 € HT soit 18 538.00 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 860,00 € HT soit 1 028,56 € TTC
- Nouveau montant du marché : 16 360,00 € HT soit 19 566,56 € TTC

La plus-value s'élève donc à 5,55% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°5 du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informé qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-44

**Marché pour la construction d'une
base nautique sur la commune de
Le Grau du Roi
Avenant n°1 – Lot 6**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, évoque la décision n°11-68 du 19 décembre 2011 attribuant le lot n°6 « Carrelages – faïences » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi à l'entreprise SOMEREV sise à Montpellier - 34080, pour un montant de 11 143,86 € HT soit 13 328,06 € TTC.

A la demande des divers partenaires (financiers et institutionnels) et dans un souci d'améliorer encore plus les facilités d'usage de la construction, il a été décidé de modifier le projet en incluant une infirmerie et un WC, pour le public autre que sportif, sur la partie des bureaux du projet. Cet aménagement entraîne des modifications notamment sur le lot n° 6

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°6 modifiant le projet par l'adjonction de nouveaux éléments.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché :11 143,86 € HT soit 13 328,06 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 491,04 € HT soit 587,28 € TTC
- Nouveau montant du marché :11 634,90 € HT soit 13 915,34 € TTC

La plus-value s'élève donc à 4.41% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°6 du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-45

**Marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi
Avenant n°1 – Lot 9**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLENGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

M. Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président, évoque la décision n°11-68 du 19 décembre 2011 attribuant le lot n°9 « Plomberie – sanitaires – ventilations » du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi à l'entreprise HENRY SARL sise à Clermont l'Hérault - 34800, pour un montant de 18 500.00 € HT soit 22 126.00 € TTC.

A la demande des divers partenaires (financiers et institutionnels) et dans un souci d'améliorer encore plus les facilités d'usage de la construction, il a été décidé de modifier le projet en incluant une infirmerie et un WC, pour le public autre que sportif, sur la partie des bureaux du projet. Cet aménagement entraîne des modifications notamment sur le lot n° 6

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°9 modifiant le projet par l'adjonction de nouveaux éléments.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché :18 500.00 € HT soit 22 126.00 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant n° 1 : 173,50 € HT soit 207,51 € TTC
- Nouveau montant du marché :18 673,50 € HT soit 22 333,51 € TTC

La plus-value s'élève donc à 0.94% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°9 du marché pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	6
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. J-P CUBILIER, 1^{er} Vice-président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2012-03-46
**Approbation du compte
administratif 2011 du budget
« Principal »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Cédric BONATO - M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 135 412.00	1 624 320.99		1 624 320.99	1 135 412.00
Opération de l'exercice	19 080 652.61	20 422 654.74	4 036 333.71	3 121 302.20	23 116 986.32	23 543 956.94
TOTAUX	19 080 652.61	21 558 066.74	5 660 654.70	3 121 302.20	24 741 307.31	24 679 368.94
Résultats de clôture		2 477 414.13	2 539 352.50		2 539 352.50	2 477 414.13
Restes à réaliser			1 206 039.00	3 143 036.56	1 206 039.00	3 143 036.56
TOTAUX CUMULES		2 477 414.13	3 745 391.50	3 143 036.56	3 745 391.50	5 620 450.69
RESULTATS DEFINITIFS		2 477 414.13	602 354.94			1 875 059.19

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Principal ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-47

Compte administratif 2011 du budget Principal – affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Vu l'approbation du compte administratif 2011,
Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice 1 342 002.13 €
 - Excédent reporté 1 135 412.00 €
 - Résultat à affecter 2 477 414.13 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution - 2 539 352.50 €

affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés 602 354.94 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté..... 1 875 059.19 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE <i>Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. J-P CUBILIER, 1^{er} Vice-président, s'est retiré au moment du vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2012-03-48

**Approbation du compte
administratif 2011 du budget
« Assainissement »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget assainissement.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		600 116.67		301 628.16		901 744.83
Opération de l'exercice	1 988 285.80	2 851 908.43	2 054 549.47	1 745 829.47	4 042 835.27	4 597 737.90
TOTAUX	1 988 285.80	3 452 025.10	2 054 549.47	2 047 457.63	4 042 835.27	5 499 482.73
Résultats de clôture		1 463 739.30	7 091.84			1 456 647.46
Restes à réaliser			384 805.00	502 283.00	384 805.00	502 283.00
TOTAUX CUMULES		1 463 739.30	391 896.84	502 283.00	384 805.00	1 958 930.46
RESULTATS DEFINITIFS		1 463 739.30		110 386.16		1 574 125.46

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Assainissement ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-49

Compte administratif 2011 du budget assainissement – affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLENGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2011,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice :863 622.63 €
 - excédent reporté :600 116.67 €
 - résultat à affecter :1 463 739.30 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : - 7 091.84 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 0.00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 1 463 739.30 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. J-P CUBILIER, 1^{er} Vice-président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2012-03-50

**Approbation du compte
administratif 2011 du budget
« Eau Potable »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget eau potable.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		146 278.20		3 035 529.62		3 181 807.82
Opération de l'exercice	2 094 308.68	2 808 488.01	1 260 414.89	673 012.33	3 354 723.57	3 481 500.34
TOTAUX	2 094 308.68	2 954 766.21	1 260 414.89	3 708 541.95	3 354 723.57	6 663 308.16
Résultats de clôture		860 457.53		2 448 127.06		3 308 584.59
Restes à réaliser			609 452.00	183 437.00	609 452.00	183 437.00
TOTAUX CUMULES		860 457.53	609 452.00	2 631 564.06	609 452.00	3 492 021.59
RESULTATS DEFINITIFS		860 457.53		2 022 112.06		2 882 569.59

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Eau Potable ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-51

Compte administratif 2011 du budget Eau Potable – affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES – Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET – Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET – M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:
Vu l'approbation du compte administratif 2011,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice 714 179.33 €
 - Excédent reporté 146 278.20 €
 - Résultat à affecter 860 457.53 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 2 448 127.06 €

affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté 860 457.53 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE <i>Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. J-P CUBILIER, 1^{er} Vice-président, s'est retiré au moment du vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2012-03-52

**Approbation du compte
administratif 2011 du budget
« Ports maritimes de plaisance »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget ports maritimes de plaisance.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		129 492.22	25 425.15		25 425.15	129 492.22
Opération de l'exercice	363 338.06	540 696.93	267 946.15	194 746.72	631 284.21	735 443.65
TOTAUX	363 338.06	670 189.15	293 371.30	194 746.72	656 709.36	864 935.87
Résultats de clôture		306 851.09	98 624.58		98 624.58	306 851.09
Restes à réaliser				19 600.00		19 600.00
TOTAUX CUMULES		306 851.09	98 624.58	19 600.00	98 624.58	326 451.09
RÉSULTATS DEFINITIFS		306 851.09	79 024.58			227 826.51

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget « Ports maritimes de plaisance ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-53

Compte administratif 2011 du budget Ports de plaisance – affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2011,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 177 358.87 €
 - excédent reporté : 129 492.22 €
 - résultat à affecter : 306 851.09 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : -98 624.58 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 79 024.58 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 227 826.51 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
<i>Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. J-P CUBILIER, 1^{er} Vice-président, s'est retiré au moment du vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N°2012-03-54

**Approbation du compte
administratif 2011 du budget
« Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC) »**

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Noël GENIALE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget service public d'assainissement non collectif.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 991.41				2 991.41	
Opération de l'exercice	16 033.77	31 821.41			16 033.77	31 821.41
TOTAUX	19 025.18	31 821.41			19 025.18	31 821.41
Résultats de clôture		12 796.23				12 796.23
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		12 796.23				12 796.23
RÉSULTATS DEFINITIFS		12 796.23				12 796.23

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2. Approuve le présent compte administratif 2011 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-55

**Compte administratif 2011 du
budget Service Public
d'Assainissement Non Collectif
(SPANC) – affectation du
résultat**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Noël GENIALE, Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2011,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice :15 787.64 €
 - excédent reporté : -2 991.41 €
 - résultat à affecter :12 796.23 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : 0.00 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 0.00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 12 796.23 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2012.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-56

Arrêté des comptes de gestion 2011 du Trésorier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1^{er} Vice-président rapporte :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 du budget principal et des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance, du service public d'assainissement non collectif, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal, des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance et du service public d'assainissement non collectif, dressés pour l'exercice 2011, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6

N°2012-03-57

Approbation du Budget primitif 2012 - Budget « Principal »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, présente le projet de budget 2012. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	19 624 046.00 €
➤ Opérations d'ordre	2 198 982.19 €
TOTAL	21 823 028.19 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	19 920 536.00 €
➤ Opérations d'ordre	27 433.00 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté	1 875 059.19 €
TOTAL	21 823 028.19 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	3 364 439.19 €
➤ Opérations d'ordre	27 433.00 €
➤ Restes à réaliser	1 206 039.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	2 539 352.50 €
TOTAL	7 137 263.69 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	1 795 244.94 €
➤ Opérations d'ordre	2 198 982.19 €
➤ Restes à réaliser	3 143 036.56 €
TOTAL	7 137 263.69 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Principal », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section de fonctionnement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6

N°2012-03-58

Approbation du Budget primitif 2012 – Budget « Assainissement »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, présente le projet de budget 2012. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 242 775.00 €
➤ Opérations d'ordre	3 132 781.30 €
TOTAL	4 375 556.30 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 521 290.00 €
➤ Opérations d'ordre	390 527.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	1 463 739.30 €
TOTAL	4 375 556.30 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	5 742 668.00 €
➤ Opérations d'ordre	390 717.00 €
➤ Restes à réaliser	384 805.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	7 091.84 €
TOTAL	6 525 281.84 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 890 027.54 €
➤ Opérations d'ordre	3 132 971.30 €
➤ Restes à réaliser	502 283.00 €
TOTAL	6 525 281.84 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Assainissement », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7

N°2012-03-59

Approbation du Budget primitif 2012 - Budget « Eau Potable »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, présente le projet de budget 2012. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	1 551 185.00 €
➤ Opérations d'ordre	1 436 696.53 €
TOTAL	2 987 881.53 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	2 112 260.00 €
➤ Opérations d'ordre	15 164.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	860 457.53 €
TOTAL	2 987 881.53 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	4 097 152.59 €
➤ Opérations d'ordre	15 164.00 €
➤ Restes à réaliser	609 452.00 €
TOTAL	4 721 768.59 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	653 508.00 €
➤ Opérations d'ordre	1 436 696.53 €
➤ Restes à réaliser	183 437.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	2 448 127.06 €
TOTAL	4 721 768.59 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Eau Potable », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7

N°2012-03-60 Approbation du Budget primitif 2012 du Budget « Ports maritimes de plaisance »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, présente le projet de budget 2012. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2011, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	333 721.00 €
➤ Opérations d'ordre	415 712.51 €
TOTAL	749 433.51 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	494 050.00 €
➤ Opérations d'ordre	27 557.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	227 826.51 €
TOTAL	749 433.51 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	388 155.51 €
➤ Opérations d'ordre	27 557.00 €
➤ Restes à réaliser	0.00 €
➤ Solde d'exécution reporté	98 624.58 €
TOTAL	514 337.09 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	79 024.58 €
➤ Opérations d'ordre	415 712.51 €
➤ Restes à réaliser	19 600.00 €
TOTAL	514 337.09 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du Budget « Ports maritimes de plaisance », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7

N°2012-03-61

Approbation du Budget primitif 2012 du Budget « Service Public Assainissement Non Collectif »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, présente le projet de budget 2012 qui présente une seule section d'exploitation et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles 27 296.23 €

TOTAL 27 296.23 €

Recettes :

➤ Opérations réelles 14 500.00 €

➤ Résultat reporté 12 796.23 €

TOTAL 27 296.23 €

Le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2012 du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif », par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, avec reprise du résultat.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	14	0

N°2012-03-62

Fixation des taux de TEOM pour l'année 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article 107 de la loi de finances pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts, les communes et leurs groupements doivent, depuis 2005, voter un taux de TEOM et non plus un produit.

Ces dispositions autorisent, à titre dérogatoire, les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la TEOM, à voter, depuis le 1^{er} janvier 2005, des taux de taxe différents par commune, en utilisant un zonage infra communal déjà existant, afin de lisser les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement des déchets ménagers au sein de son territoire. Le lissage ne pouvant excéder une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2005 devrait être atteint en fin de mandature.

Par délibération du 2 octobre 2002, déposée en Préfecture du Gard le 9 octobre 2002, le Conseil Communautaire a mis en place la TEOM et a défini trois zones de ramassage des ordures ménagères sur le territoire communautaire.

Suite à la notification des bases prévisionnelles de chaque zone de perception, transmise par les services fiscaux, il propose au Conseil Communautaire, d'adopter les taux suivant pour l'année 2012 :

Zone de perception	Commune	Taux 2012
Zone 1	Grau du Roi	9.15 %
Zone 2	Aigues-Mortes	9.05 %
Zone 3	Saint Laurent d'Aigouze	9.50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à :

- 21 voix pour
- 14 voix contre (Cédric BONATO - Florence COMBE + procuration de Khadija PINCHON - Jean-Louis GROS - Fabrice LABARUSSIAS + procuration Dominique DIAS - Martine LAMBERTIN + procuration Maryline POUGENC - André MORRA + procuration Bruno ALBET - Christel PAGES - Richard PAULET + procuration Carine BORD - Marie ROCA)
 - De fixer les taux de TEOM pour les 3 zones, pour l'année 2012, comme indiqué ci-dessus
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-63

Fixation du Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

La Communauté de Communes Terre de Camargue qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) est devenue un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU). Aussi, en 2012, il convient de fixer le taux de CFE pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et en fonction des règles de droit commun, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2012, de la manière suivante :

Désignation	Taux 2012
Cotisation Foncière des Entreprises	27.37 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2012 à 27.37 % comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 26 mars 2012

Date de la convocation :20/03/2012

Date d'affichage convocation :20/03/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2012-03-64

Fixation des Taux ménages (TFNB, TH, TFPB) pour l'année 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUBILIER, 1er Vice-président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Etienne MOURRUT pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Léopold ROSSO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GROS

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

La CCTC qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) est devenue un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU) avec introduction d'impositions additionnelles. Aussi, en 2012, il convient de fixer les taux de TH, de TFPB et de TFNB pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et face à une volonté unanime des élus communautaires d'un impact neutre de la réforme sur le contribuable ménage, il propose pour l'année 2012, de fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) comme suit :

Désignation	Taux 2012
Taxe d'Habitation (TH)	10.36 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	0.00 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	3.56 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), pour l'année 2012, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 27 mars 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**